

HRW appelle les autorités burundaises à « passer des promesses aux actes »

Human Rights Watch, le 23 septembre 2022 Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU devrait maintenir la surveillance internationale de la situation des droits humains au Burundi HRW Intervention Orale Point 4 - Dialogue Interactif avec le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Burundi - HRC51 Nous remercions le Rapporteur spécial pour son rapport et ses mises à jour sur le Burundi. Human Rights Watch reste profondément préoccupé par la crise persistante des droits humains au Burundi. Aujourd'hui plus que jamais, un contrôle international, une vérification indépendante et un rapport détaillé sur la situation sont nécessaires.

Depuis la dernière intervention orale du Rapporteur spécial, les médias et les groupes de la société civile burundais dont la plupart opèrent toujours en exil ainsi que des organisations internationales telles que Human Rights Watch, ont documenté comment les services de renseignement nationaux, les forces de sécurité et des membres des Imbonerakure ont continué à commettre de graves violations des droits humains, notamment des meurtres, des disparitions forcées, des actes de torture et des détentions arbitraires. Nous avons constaté que les mesures positives prises sous la présidence d'Evariste Ndayishimiye sont restées limitées. Parallèlement, l'avocat et ancien défenseur des droits humains Tony Germain Nkina, qui a été arrêté en octobre 2020, est toujours injustement incarcéré. Malgré les preuves crédibles présentées par l'accusation, il a été reconnu coupable de collaboration avec un groupe rebelle. Les promesses du gouvernement de s'attaquer au climat d'impunité omniprésente dans le pays et de rétablir la confiance dans le système judiciaire, la grande majorité de ces abus reste impunie. La répression exercée par le gouvernement reste solidement ancrée et, en mai 2022, Human Rights Watch a recensé des meurtres, disparitions, détentions arbitraires et actes de torture à l'encontre d'opposants connus au gouvernement. Un exemple particulièrement flagrant est le cas de huit Burundais détenus au secret et torturés en Tanzanie. Lorsque la Tanzanie a renvoyé ces réfugiés de force, les autorités burundaises les ont jugés pour participation à des groupes armés. Bien qu'un juge burundais ait déclaré cette affaire être de nature politique et que le tribunal les ait acquittés de tous les chefs d'accusation retenus contre eux en août 2021, puis à nouveau en appel en mars 2022, six des intéressés sont toujours emprisonnés. Le moment est venu pour les autorités burundaises de passer des promesses aux actes. Permettre au Rapporteur spécial d'accéder au pays, libérer toutes les personnes injustement emprisonnées, et enfin arrêter et poursuivre de manière adaptée les auteurs de graves violations des droits humains démontrerait l'engagement du gouvernement en ce sens. Nous demandons en outre au Conseil de veiller à ce que le Rapporteur spécial dispose du temps nécessaire pour accomplir son mandat, et nous soutenons son renouvellement pour une année supplémentaire. Nous souhaiterions demander au Rapporteur spécial comment il prévoit de mener des consultations inclusives avec les groupes de la société civile, comment il compte poursuivre son travail de suivi des violations des droits humains au Burundi si l'accès au pays continue de lui être refusé, et quelles sont les ressources dont il a besoin pour mener à bien son mandat.